

## **COMITE SYNDICAL**

**Syndicat mixte  
pour le schéma de cohérence territoriale  
de la région de Strasbourg**

## **COMPTE-RENDU**

**Séance du 28 octobre 2002  
à Strasbourg**

**Etaient présents :**

---

- Monsieur **Robert GROSSMANN**, président du Syndicat Mixte
- Monsieur **Daniel HOEFFEL**, vice-président du Syndicat Mixte
- Monsieur **Etienne WOLF**, vice-président du Syndicat Mixte
- Madame **Martine ALTEMAIRE**, suppléante de Madame Chantal CUTAJAR
- Monsieur **Adrien BERTHIER**
- Monsieur **Etienne BINNERT**, suppléant de Madame Albertine NUSS
- Monsieur **Henri BRONNER**, suppléant de Monsieur Jacques LEDIG
- Monsieur **Jean-Claude DARTEVELLE**, suppléant de Monsieur Daniel HOEFFEL
- Monsieur **Philippe DEBS**
- Madame **Marie-Dominique DREYSSE**, suppléante de Madame Catherine TRAUTMANN
- Monsieur **Eddie ERB**, suppléant de Monsieur Sébastien ZAEGEL
- Monsieur **Erwin FEßMANN**
- Monsieur **Jean-Michel GALEA**
- Monsieur **Léger GAUTHIER**, suppléant de Monsieur Pascal MANGIN
- Monsieur **Jean-Pierre GILG**, suppléant de Monsieur Pierre SCHLOSSER
- Monsieur **Roland GOETZ**
- Monsieur **Robert GRAND**
- Monsieur **Charles GROSSKOST**, suppléant de Monsieur Antoine SCHALL
- Monsieur **Robert HABERSTICH**
- Monsieur **Gérard HAMM**, suppléant de Madame Danielle MEYER-TRABER
- Monsieur **Armand HEINTZ**, suppléant de Monsieur Etienne WOLF
- Monsieur **Bernard INGWILLER**
- Monsieur **Gérard KAMMERER**, suppléant de Monsieur Jacques BIGOT

- Madame **Fabienne KELLER**
- Monsieur **Claude KERN**
- Monsieur **René LACOGNE**
- Monsieur **Frédéric LE JEHAN**, suppléant de Madame Fabienne KELLER
- Monsieur **Jean-Paul LINGELSER**, suppléant de Monsieur Théo SCHNEE
- Monsieur **André LOBSTEIN**
- Monsieur **Robert LUSTIG**
- Monsieur **Alfred MAECHLING**
- Madame **Yveline MOEGLEN**, suppléante de Monsieur René LACOGNE
- Monsieur **Xavier MULLER**
- Monsieur **Roland RIES**
- Madame **Sophie ROHFRITSCH**
- Monsieur **Jean-Luc RUCH**, suppléant de Monsieur Adrien BERTHIER
- Monsieur **Maurice RUSCHER**, suppléant de Monsieur Jean-Louis HOERLE
- Monsieur **Pierre SCHLOSSER**
- Monsieur **Paul SCHMITT**, suppléant de Monsieur Alfred MULLER
- Monsieur **Robert SCHNEIDER**, suppléant de Monsieur Rémy WILLMANN
- Monsieur **Denis SCHULTZ**, suppléant de Monsieur Jacques HELFTER
- Monsieur **Hubert STEINMETZ**
- Madame **Catherine TRAUTMANN**
- Monsieur **Justin VOGEL**
- Monsieur **Rémy WILLMANN**
- Madame **Christine YAACOUB**, suppléante de Madame Anne SCHUMANN
- Monsieur **Jean-Daniel ZETER**

- Monsieur **Joël FABERT**, directeur de l'A.D.E.U.S.
- Monsieur **Christian MEYER**, A.D.E.U.S.
- Monsieur **Bernard BIRGEL**, adjoint au Maire de DIEBOLSHEIM
- Monsieur **Michel REVERDY**, directeur du Syndicat mixte
- Madame **Nathalie LOEFFLER**, assistante
- Madame **Christine SANCHEZ-MARTIN**, assistante

Le président Robert GROSSMANN salue l'ensemble des participants et rappelle que le Comité syndical s'est déjà réuni 12 fois depuis la création du Syndicat mixte. Il salue également M. Bernard BILGER, représentant la commune de Diebolsheim, commune susceptible de rejoindre le Syndicat mixte dans un avenir proche. La question de l'extension possible du périmètre du Syndicat mixte entraînera une modification des statuts, nécessaire par ailleurs.

Le président passe ensuite aux premiers points de l'ordre du jour, réservés au vote du budget supplémentaire 2002 ainsi qu'au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2003.

### **Point n° 1 : budget supplémentaire 2002**

Il s'agit de délibérer sur une proposition consistant principalement à reporter l'excédent du compte administratif 2001 sur le budget du Syndicat mixte.

Comme il n'y a pas de question, le président propose de passer au vote. Le projet de délibération, envoyé précédemment aux membres du Comité syndical, est mis aux voix :

*Le Comité Syndical  
sur proposition du Président  
après en avoir délibéré*

*arrête, par chapitre, le budget supplémentaire pour l'exercice 2002 du Syndicat mixte tel que figurant au document budgétaire ci-joint, aux sommes suivantes :*

#### **I – EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**

*DEPENSES  
Chapitres*

<i>011 Charges à caractère général</i>	<i>87 048,90 €</i>
<i>012 Charges de personnel</i>	<i>8 000,00 €</i>
<i>65 Autres charges de gestion courante</i>	<i>56 000,00 €</i>
<i>68 Dotations aux amortissements et aux provisions</i>	<i>917,81 €</i>

---

*TOTAL                  151 966,71 €*

*RECETTES*  
*Chapitres*

<i>002 Résultat reporté</i>	<i>151 966,71 €</i>
<hr/>	
<i>TOTAL</i>	<i>151 966,71 €</i>

**II – EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

*DEPENSES*  
*Chapitres*

<i>21 Immobilisations corporelles</i>	<i>4 959,80 €</i>
<hr/>	
<i>TOTAL</i>	<i>4 959,80 €</i>
<hr/>	
<i>RECEIVES</i> <i>Chapitres</i>	
<i>001 Résultat d'investissement reporté</i>	<i>4 041,99 €</i>
<i>28 Amortissement des immobilisations</i>	<i>917,81 €</i>
<hr/>	
<i>TOTAL</i>	<i>4 959,80 €</i>

La délibération est approuvée à l'unanimité.

**Point n° 2 : débat d'orientations budgétaires**

On retiendra du rapport au Comité syndical, très complet, que les orientations budgétaires devraient être en continuité avec celles de 2001 et 2002, le budget prévisionnel 2003 étant esquissé à environ 745 000 €. Le rapport proposait une hausse maximale des contributions des membres à hauteur de 3 %. Le Comité syndical souhaite, à l'unanimité, que l'on s'en tienne à 2% d'augmentation.

**Point n° 3 : examen du diagnostic du SCOTERS.**

M. Robert GROSSMANN rappelle les étapes intermédiaires qui se sont déroulées entre l'approbation de l'état des lieux à Hoerdt, le 23 mars dernier, et le diagnostic, qui servira de base pour le futur PADD et de référence pour la concertation qui va prendre forme dans les semaines qui suivent. Pour mémoire, 25 fiches thématiques ont été produites, puis 3 réunions ont rassemblé l'ensemble du groupe de travail (avec les personnes publiques associées, les

représentants du monde associatif et économique...) à Schwindratzheim, Duttlenheim et Rhinau. Le diagnostic provisoire a été rédigé, diffusé à 350 exemplaires, puis a été discuté à Lingolsheim, le 11 juillet 2002. Un séminaire de relecture s'est tenu le 3 septembre, afin de mettre au point la version définitive du diagnostic, tiré à 1000 exemplaires.

Le président rappelle également que le diagnostic doit être conforme au cadre législatif de la loi SRU, (*c'est l'article L. 122-1 du code de l'urbanisme*).

M. Christian MEYER, de l'ADEUS, expose brièvement les grandes questions qui se posent au Comité syndical, à l'issue de ce diagnostic (*cet exposé, ainsi que les questions, figurent en annexe à ce compte rendu*).

A la suite de cet exposé, un débat s'engage.

Le premier élu à prendre la parole est M. Xavier MULLER. Il rappelle que « ce qui est bon pour Strasbourg est bon pour sa région, et l'Alsace toute entière ». Strasbourg a un rôle très important à jouer.

Concernant les activités commerciales, il ne pense pas qu'il faille en rajouter là où elles sont déjà très présentes, et prône un meilleur équilibre.

Concernant les zones inondables, il souhaite une adaptation de la loi Barnier, pour permettre de maintenir les zones d'activités prévues.

Concernant l'habitat, il pense que les communes du périurbain sont plutôt en train de freiner l'expansion que l'inverse. Le problème, c'est : jusqu'où veut-on aller ?

L'expérience de rénovation des nombreux corps de ferme est pour lui très positive.

Roland RIES pense que nous entrons dans une phase cruciale. Le Syndicat mixte arrive « dans le vif du sujet », et les choix seront dorénavant politiques.

Une question essentielle, pour lui, réside dans la valeur normative que l'on donnera au Scoters. Il pose la question : « Quel modèle de développement urbain voulons-nous ? » et prône une urbanisation forte le long des axes de transports lourds. Il cite le diagnostic, page 22, sur la question de la possibilité de stationnement sur le lieu de travail, qui encourage fortement l'usage de la voiture.

Justin VOGEL revient également sur la question de la valeur normative du Scoters.

Daniel HOEFFEL rappelle la légitimité des SCOT donnée par la loi SRU (il ne devrait pas y avoir de grandes modifications sur ce point dans les prochaines évolutions législatives).

Il cite le SDAU de 1973, qui avait fixé un objectif inaccessible (et d'ailleurs pas souhaitable) en matière de démographie pour la région de Strasbourg. Strasbourg doit devenir une grande métropole régionale, et Daniel HOEFFEL se réfère au diagnostic (page 32 : le pari du positionnement européen). S'appuyer sur le réseau des villes du Rhin supérieur trouve en lui un écho très favorable. Il faut d'autre part que Strasbourg renforce encore ses points forts.

Robert GROSSMANN rappelle que Washington et Genève, villes où siègent des institutions majeures internationales (à l'image de Strasbourg) n'ont pas besoin d'être des métropoles gigantesques pour qu'on leur reconnaissent un statut international.

Sur la question de la complémentarité des territoires, il cite le projet du tram-train, qui devrait permettre des relations fortes entre les régions de Molsheim/Mutzig, et celle d'Obernai/Barr/Rosheim. Pour lui, il y a « interdépendance » entre ces territoires, même si les outils utilisés (Scot et/ou Pays) varient selon les intercommunalités.

Erwin FESSMANN s'interroge sur le type d'activités qu'il faudrait préconiser selon les zones réservées. Cette question est importante et méritera qu'on y revienne.

Pour Marie-Dominique DREYSSE, il faut raisonner à 10/20 ans. Le Scoters doit devenir un document de référence, et elle trouve le diagnostic intéressant. Le souci environnemental est là. La question est : « Comment va-t-on mettre en place les préconisations que fera le Scoters ? » Il ne faut pas reproduire les échecs du SDAU de 73. Il doit y avoir un véritable débat entre les élus.

Daniel HOEFFEL revient sur la « modestie » qu'il convient d'avoir dans le cadre de prévisions à long terme. Il ne partage pas le terme « échec » pour le précédent schéma directeur. Simplement, la transformation de notre région a été totale (et brutale) en ce qui concerne l'agriculture par exemple. Il cite également l'avénement de l'intercommunalité, quasiment inexistante il y a 30 ans.

Fabienne KELLER revient sur la proposition d'Erwin FESSMANN, concernant une réflexion nécessaire sur le type d'activités à mettre en place dans la région de Strasbourg. Elle cite également une réflexion intéressante du diagnostic, consacrée au potentiel fiscal des communes (cf p. 47). Elle souhaite un développement de Strasbourg qui aille de pair avec celui de sa région, et réciproquement.

Fabienne KELLER ajoute que Strasbourg se trouve à une phase stratégique de son avenir, qu'un nouvel avenir est à construire, un avenir lisible. Elle cite l'étonnement qu'elle a eu, avec Robert GROSSMANN, en visite à Stuttgart, en voyant des plans de développement des lignes à grande vitesse qui ignoraient la capitale alsacienne. Elle souhaite également une plus grande interdépendance de notre région avec les régions voisines.

Robert LUSTIG évoque l'équilibre du territoire, en précisant qu'il faudrait plus de développement économique entre Strasbourg et Colmar : on éviterait ainsi trop de mobilité. Il est rejoint par son collègue Denis SCHULTZ, qui pose la question du positionnement des grandes collectivités (Etat, Région Alsace et Département du Bas-Rhin) sur le Scoters, et l'articulation avec les autres territoires (les pays par exemple). La relation avec Selestat mérite également d'être étudiée.

Etienne WOLF pose la question : « où » va t-on programmer les nouvelles zones de développement. Le vice-président du Syndicat mixte pose également la question des moyens. Il cite le cas de la région de Brumath, prête à accueillir une grande plate-forme départementale. Mais le cas de l'autoroute, payante entre Hochfelden et Brumath, pose problème pour beaucoup, qui prennent la RD 421 pour éviter le péage, contribuant ainsi à encombrer les villages environnants.

Catherine TRAUTMANN revient sur le précédent schéma directeur, dont les difficultés d'applications ont bien été réelles. La difficile accessibilité de Strasbourg s'est révélée être très pénalisante pour Strasbourg et pour l'ensemble de notre région. Certains projets sont programmés (comme le GCO), mais ne pourront résoudre à eux seuls les problèmes d'accessibilité, au nord du territoire du Scoters par exemple. Elle souhaite faire le choix d'une région métropolitaine, plutôt que d'une métropole qui se développerait « contre » sa région. Il faut passer du choix subi au choix voulu. Pour elle, il y a 2 sujets clés : une bonne répartition des ressources fiscales, d'une part, et des choix fonciers à faire, d'autre part. A cet égard, un instrument foncier devient sans doute nécessaire, du type « établissement foncier régional ». Le Scoters devrait apporter à chaque habitant et à chaque commune sa cohérence territoriale et sa cohésion sociale. Quant au développement de part et d'autre du Rhin, il ne faut plus que le Pays voisin considère le nôtre comme un simple réservoir de main d'œuvre. Elle souhaite également que l'on creuse l'impact des NTIC sur le développement du territoire, la réflexion initiée par le diagnostic est à poursuivre.

Jean-Daniel ZETER adhère à lier fortement l'avenir de la ville centre et celui de sa périphérie. Sur la question de « la course à l'industrialisation », il pense que ce n'est pas le souhait fondamental de nos concitoyens. Il milite pour préserver les zones d'activités actuellement prévues, mais pense qu'il ne faut plus développer notre région à outrance.

Daniel HOEFFEL n'est pas d'accord avec cette idée de « non développement » du territoire alsacien. Si on ne l'avait pas fait depuis des dizaines d'années, nous n'en serions pas là où on en est aujourd'hui. Il faut un développement « raisonnable » à notre région de Strasbourg.

Robert GROSSMANN revient sur l'expérience de la T.P.U. D'autres possibilités de partage existent, il cite notamment l'exemple du département avec ses plate-formes départementales. Mais les grandes villes ont des charges de centralité à gérer considérables, et elles pourraient aussi se sentir frustrées de voir partir les taxes générées par le développement des activités au bénéfice des espaces périurbains seuls. Ce problème du partage et de l'équilibre des ressources générées par les activités doit pouvoir être débattu.

Etienne WOLF revient sur l'intervention de Jean-Daniel ZETER, en prenant la défense d'un développement (maîtrisé) de notre région. Il est rejoint par Claude KERN, qui pense que l'absence de développement signifie « la mort » de nos communes.

Catherine TRAUTMANN revient également sur les propos de M. ZETER, pour poser la question du modèle de croissance et du niveau de mutualisation que nous souhaitons.

Roland RIES exprime son désaccord sur les théories de « croissance zéro » nées des débats des années 60. Il revient sur ses idées : Quel type de développement, et quel type de croissance voulons-nous ?

Robert GROSSMANN exprime quelques idées liées à la solidarité des territoires. Les questions de cohésion sociale et économique font partie de notre réflexion. Il faut éviter que les implantations futures de zones de développement ne se fassent qu'en fonction du court terme et des opportunités locales.

Pour clore le débat, il indique que toutes les questions et contributions des élus alimenteront les réflexions du PADD, le projet d'aménagement et de développement durable qui fait suite au diagnostic du Scoters.

Ce PADD sera l'occasion d'émettre des orientations quant à l'aménagement de notre territoire, à la planification de notre région de Strasbourg.

La phase de débat sur les « enjeux du diagnostic » va maintenant se mettre en place, avec les habitants et les collectivités qui sont associées à l'élaboration de notre Scoters.

Robert GROSSMANN souhaite que les élus du Comité syndical restent très mobilisés sur cette phase, car c'est maintenant que vont se formaliser les orientations du Scoters.

Le président passe ensuite au quatrième point de l'ordre du jour.

#### **Point n° 4 : actions de communication prévues pour la fin de l'année 2002, dans le cadre de la concertation**

M. Robert GROSSMANN rappelle que le Syndicat mixte mettra en place cette concertation avec l'agence GRAFITI, choisie initialement par le Bureau du Syndicat mixte en l'an 2000.

Cette concertation repose sur les actions suivantes :

- une information du public (avec des dossiers disponibles dans les 12 intercommunalités)
- des expositions
- des réunions publiques, avec information préalable par voie de presse

Elle utilisera également les outils déjà opérationnels suivants :

- les magazines
- notre site web [www.scoters.org](http://www.scoters.org)

Suite à la réunion du Bureau qui s'est réuni le 27 septembre dernier, M. GROSSMANN évoque les différentes actions qu'il convient de mettre en place et qu'il résume ainsi :

• la **réalisation et la diffusion d'un 4 pages DNA** (diffusion à toutes éditions du Bas-Rhin, tirage à 190 000 exemplaires). Son but est une information grand public sur le SCOTERS, et la nécessité de s'y intéresser. L'exemple choisi parmi tous les thèmes évoqués dans le SCOTERS est celui des déplacements.

• la **réalisation de panneaux d'exposition**, ces panneaux étant eux-mêmes fabriqués en 3 exemplaires de façon à pouvoir faire 3 expositions en même temps, sur les 3 grands secteurs du SCOTERS.

L'administration du SCOTERS a pris contact avec chacune des intercommunalités, et un programme d'expositions et de réunions publiques est actuellement envisagé.

• la **réalisation du magazine n°6**, qui sera la traduction « grand public » du diagnostic. Le tirage est prévu à 10 000 exemplaires (au lieu des 5 000 habituels), le magazine sera disponible, en libre service, lors des expositions.

Le président rappelle que les magazines sont également traduits en allemand, avec un tirage moindre (1500 exemplaires).

- en matière de **communication autour de cette concertation**, il faudra faire savoir ce qui se passe, autant en communiquant sur d'autres supports institutionnels (les magazines des communes, des Communautés de communes, de la Région, du Département) que par les annonces presse.

M. GROSSMANN explique sommairement le déroulement des expositions et des réunions publiques prévues dans le cadre de la concertation.

Les expositions auront lieu dans les futurs « secteurs » du Scoters, à savoir le secteur nord-ouest, celui de l'agglomération élargie et celui du sud. Les réunions publiques se tiendront à raison d'une par secteur, soit 3 réunions publiques début décembre, et 3 autres début février. M. GROSSMANN souhaite ardemment que les élus, et en priorité les membres du Bureau et du Comité syndical, soient présents pour débattre -avec la population- des principaux enjeux du diagnostic. Au delà de ce débat sur les enjeux, l'idée est également de faire émerger l'esquisse de notre futur projet politique, le « PADD » (le projet d'aménagement et de développement durable) qui sera formalisé d'ici le printemps 2003. Les représentants des personnes publiques associées (Etat, Région, Département, chambres consulaires etc....) seront invités lors de ces réunions et seront incités à y participer.

Il indique qu'une série supplémentaire d'expositions pourrait se tenir en mars prochain, pour permettre à toute commune qui le souhaiterait d'accueillir une telle manifestation.

Il signale aux membres du Comité syndical -principalement aux Maires et présidents de Communautés de communes- que le Syndicat mixte mettra à disposition des communes et des Communautés de communes un modèle de document d'information, charge aux collectivités de le faire parvenir à leurs habitants par la voie qu'elles souhaitent (distribution, affichage, ...). Des affiches seront également imprimées.

M. GROSSMANN évoque le coût de cette concertation, qui avoisine **48 000 €**, chiffrage le plus « compressé » possible. Cela représente une somme importante, prévue lors du budget primitif, et finançable dans le cadre de celui-ci, grâce au report du résultat constaté lors du compte administratif dans le budget du Syndicat mixte qui a été adopté précédemment.

Il informe les membres qu'un bilan de l'ensemble de la concertation sera tiré par le Comité syndical à l'issue de « l'arrêt » du projet SCOTERS (en principe au printemps 2004).

Il n'y a pas de débat à l'issue de la présentation de ce point par le président, point qui avait été préparé par le Bureau du syndicat mixte. Les lieux d'exposition, ainsi que les dates des réunions publiques définitives, sont indiquées ci après. (*Elles peuvent différer quelque peu des dates affichées en séance pour tenir compte des disponibilités des salles*).

Avant de clore cette séance du Comité syndical, le président invite ses collègues à visiter l'Observatoire. Sont ainsi prévues la visite de la lunette astronomique, du planétarium et de la crypte aux étoiles, sous la direction de M. Jean-Marie HAMEURI, directeur de l'Observatoire. Un « pot » permet également à tous de poursuivre les conversations autour d'un verre.

Le président remercie ses collègues ainsi que les membres de l'Observatoire qui nous ont accueilli, et lève la séance.

Le Président,

**Robert GROSSMANN**